



Conseil Communautaire
15 novembre 2018
Tavaux – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 52
Nombre de procurations : 13
Nombre de votants : 65
Date de la convocation : 07 novembre 2018
Date de publication : 23 novembre 2018

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : J.L Bouchard, D. Bernardin, J.M Mignot, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, P. Verne, R. Foret, G. Chauchefoin, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, J. Gruet, P. Jaboviste, N. Jeannet, S. Kayi, I. Mangin, S. Marchand, J.M Sermier, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, F. David, J. Regard, C. Francois, M. Boué, J.M Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann suppléé par J. Marty-Quinternet.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 141/18

Objet

Modification du tableau des effectifs

Secrétaire de séance

Pierre PONARD

Rapporteur :

Jean-Michel DAUBIGNEY

Délégués absents ayant donné procuration :

P. Blanchet à J. Thurel, A. Albertini à M. Giniès, M. Berthaud à J.P Fichère, J.P Cuinet à J. Gruet, C. Demortier à C. Bourgeois-République, D. Germond à J.M Sermier, I. Girod à P. Jaboviste, P. Jobez à N. Jeannet, J.P Lefèvre à J.B Gagnoux, C. Nonnotte-Bouton à I. Mangin, P. Roche à S. Marchand, J.C Wambst à T. Druet, F. Macard à J.L Croiserat.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

G. Fumey, D. Michaud, J.C Lab, A. Hamdaoui, S. Hédin, J. Péchinot, E. Schlegel, I. Voutquenne, L. Bernier, J. Lombard, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot, E. Saget, G. Fernoux-Coutenet, V. Chevriaux, G. Coutrot, R. Curly, J. Lagnien.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

1/ Créations et suppressions de postes suite la Commission Administrative Paritaire du 10 juillet 2018

Afin de permettre les nominations intervenant dans le cadre des avancements de grade et des promotions internes, après avis de la Commission Administrative Paritaire du 10 juillet 2018, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs par des créations et suppressions de postes.

2/ Transformation d'un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale

Suite à la demande d'un agent du Conservatoire à Rayonnement Départemental de réduire son temps de travail hebdomadaire, il convient de créer un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à raison de 4 heures hebdomadaires et de supprimer le poste correspondant à raison de 5 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} novembre 2018.

L'activité du Conservatoire à Rayonnement Départemental permet de valider cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **CRÉE** les postes suivants, à compter du 1^{er} décembre 2018 :

CATEGORIE A

1 professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet - 16 heures hebdomadaires

CATEGORIE B

- 1 rédacteur à temps complet
- 2 techniciens principaux de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet

CATEGORIE C

- 3 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 2 adjoints du patrimoine principaux de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 3 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet - 18 heures 42 hebdomadaires
- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet - 8 heures hebdomadaires
- 6 adjoints d'animation principaux de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet - 18 heures 30 hebdomadaires
- **SUPPRIME** les postes précédemment occupés par les agents nommés sur les postes ci-dessus, à savoir :
 - 1 professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet - 16 heures hebdomadaires
 - 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 2 techniciens à temps complet
 - 1 animateur à temps complet
 - 1 animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 3 adjoints administratifs à temps complet
 - 1 adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 2 adjoints du patrimoine à temps complet
 - 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 3 adjoints techniques à temps complet
 - 1 adjoint technique à temps non complet - 18 heures 42 hebdomadaires
 - 1 adjoint technique à temps non complet - 8 heures hebdomadaires
 - 6 adjoints d'animation à temps complet
 - 1 adjoint d'animation à temps non complet - 18 heures 30 hebdomadaires
- **CRÉE** les postes suivants aux dates indiquées :
 - 1 professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet - 4 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} novembre 2018
 - 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet - 9 heures 30 hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2018
 - 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet - 12 heures 30 hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2018
 - 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet - 6 heures 30 hebdomadaires à compter du 22 mai 2018
 - 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet - 6 heures 30 hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2018

- **SUPPRIME** les postes suivants aux dates indiquées :
 - 1 professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet - 5 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} novembre 2018
 - 1 adjoint technique à temps non complet - 9 heures 30 hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2018
 - 1 adjoint technique à temps non complet - 12 heures 30 hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2018
 - 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet - 6 heures 30 hebdomadaires à compter du 22 mai 2018
 - 1 adjoint technique à temps non complet - 6 heures 30 hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2018
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses au budget primitif de 2019 - chapitre 012.

Fait à Tavaux,
Le 15 novembre 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle MR / Direction des Ressources Humaines
- Trésorerie Principale

